



**Salariés Kinés, Pédicures Podologues, Infirmiers (ères),
du public ou du privé :
Nous n'avons pas besoin d'Ordres professionnels**

L'élection « électronique » pour les conseillers ordinaires départementaux infirmiers a débuté le 9 avril et s'est terminée le 24 avril 2008. **Le taux de participation est très faible, 13,73 %** dont 11,91 % pour les salariés du secteur privé, 12,64 % pour les salariés du secteur public et 21,31 % pour les libéraux,

C'est la confirmation massive que la création de l'Ordre infirmier n'est pas la demande des Infirmières à 85% salariées. Par contre elles ont besoin de moyens pour donner des soins de qualité dans le respect de la législation du travail, de la réglementation professionnelle, de l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

Dès à présent, alors qu'elle n'est pas encore installée, la légitimité de cette instance est clairement posée.

La Fédération CGT et son UFMICT CGT réaffirment leur opposition aux ordres professionnels et demandent l'abrogation des lois portant création de ces structures ordinaires.

Ce n'est pas un hasard si la mise en place des ordres professionnels arrive au moment où d'importantes réformes sont en cours (Automne 2008). Le Gouvernement a besoin de démultiplier les instances, de diviser les représentants de la profession pour imposer ses projets de régression et transformer l'hôpital public en entreprise de soins pour mieux le privatiser.

Dans ce cadre il a entamé des travaux sur la révision du contenu professionnel des professions paramédicales : formation initiale dans le cadre du système L.M.D., redéfinir le périmètre des professions, transfert de compétences médicales vers les personnels paramédicaux.

Il y a bien urgence à mettre en place **le Haut Conseil des Professions Paramédicales** pour que les professionnels, dans la diversité de leurs opinions et de leur exercice professionnel, puissent connaître et débattre de leur devenir et de leurs qualifications.

Pour refuser l'adhésion et la cotisation obligatoires, la CGT invite les Infirmiers (ères) à

- 1 s'engager dans l'action avec leurs collègues masseurs kinésithérapeutes, pédicures, podologues** qui, face au refus d'inscription à l'ordre et de paiement de la cotisation, reçoivent des menaces de sanction « pour exercice illégal » de certaines directions d'établissement, elles même sous pression de l'Ordre des Kinés.
- 2 Se rapprocher des organisations syndicales pour construire collectivement la riposte**, déterminer les modes d'action, saisir les CTE, les CA, les élus, communiqués de presse,
- 3 Poursuivre les actions engagées et se saisir des journées d'action :**
 - Dans la Fonction Publique, une semaine d'action unitaire est retenue, du 13 au 17 mai avec un temps fort **le 15 mai 2008**, pour la défense du service public, le

financement du service public de santé, l'augmentation des salaires ...

Alors que les difficultés de pouvoir d'achat s'aggravent chaque jour, on nous demande de payer pour travailler = cotisation demandée de 130 euros par an pour un Kiné salarié et 200 euros pour un cadre kiné salarié. Ahurissant !!!!

- le 22 mai 2008 - l'AG des Kinés, Pédiçures, Podologues des Hôpitaux de Paris a retenu le principe d'initiatives d'actions sur cette journée, contre l'inscription et la cotisation obligatoires à l'Ordre. A partir des réalités locales, des initiatives sont à organiser au niveau des établissements, du département, de la région, dans un cadre unitaire avec élargissement à la profession infirmière partout où cela est possible. **Les IADE** de l'Ile de France se détermineront sur ce mouvement lors de leur **AG du 6 mai 2008**

Nous interpellons le Ministère qui n'a toujours pas fait évoluer le dossier suite à la table ronde du 27 mars 2008.

Montreuil, 25 avril 2008

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 92 • Fax : 01 48 18 29 84
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.cgt.fr/santeas • **e-mail :** ufmict@sante.cgt.fr